Ville de Saint-Leu

# SOMMAIRE DE L'ARRÊTE PUBLIE LE 21 AVRIL 2026

| | | |
|---|---|---|
| 21/04/2026 | 343 /2026 | DELEGATION DE SIGNATURE A UN AGENT COMMUNAL |

Publié le : 21/04/2026 12:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/59562

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le 21/04/2026
ID : 974-219740131-20260421-343_2026-AI

# Ville de Saint-Leu

ARRETE N° 343/2026/DAGSP
**portant délégation de signature à un agent communal**

---

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LEU,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2122-19 ;
**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.423-1 ;
**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
**VU** la séance du 29 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du conseil municipal, à l'élection du Maire et à la nomination des Adjoints ;

**CONSIDERANT** qu'afin de garantir la bonne administration des affaires communales et plus particulièrement dans les affaires en lien avec les autorisations d'urbanisme, il est nécessaire de prévoir la délégation de signature pour certains documents ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à **Madame Florence DELATTRE**, Directrice de la Direction Aménagement et Développement, pour la signature des documents et courriers énumérés ci-après :

- Récépissé de dépôt des dossiers
- Demande de pièces complémentaires ou manquantes
- Lettre de majoration et prolongation de délai
- Lettre de consultation des services intérieurs, extérieurs et des commissions
- Bordereaux de transmission des actes
- Certificats d'urbanisme
- Certificats de numérotage
- Attestation d'adressage.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence DELATTRE, les attributions qui lui sont conférées au titre de l'article 1 seront déléguées à **Madame Nicaise FELICITE**, Responsable par intérim du service Urbanisme.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou d'un recours grâcieux, dans le même délai.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Saint-Leu est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité, traité et publié, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et de l'ordonnance N° 2021-1310 du 07 octobre 2021.

Fait à Saint Leu, le 21 AVR. 2026
Le Maire,
Le Maire

MAIRIE DE ST-LEU ★ LA RÉUNION ★

Karim JUHOOR

Publié le : 21/04/2026 12:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/59562